

Directeur de publication : Dominique FIALON

Commission communication : Béatrice HILAIRE, Dominique RIEU, Laurie PASTRE, Guy LEMOINE

Le mot du maire



Chères Levadoises, chers Levadois,

L'année 2025 se termine sur de nombreux travaux : fin du passage de la fibre et de l'enfouissement des réseaux Rue des Ecoles, amélioration du rond-point, début de chantier pour l'aménagement de l'entrée Sud, démolition de l'Ehpad et mise à nu du terrain de l'ancienne menuiserie.

Je sais pouvoir compter sur votre patience car tous ces travaux impactent nos déplacements quotidiens.

Je remercie une nouvelle fois mon équipe qui est totalement engagée dans l'ensemble des projets, soutenue par le personnel communal, que ce soit au niveau administratif, technique ou aux écoles.

Je profite de ce numéro pour vous inviter à la cérémonie des vœux le **dimanche 11 janvier 2026** à partir de 11H00 à la salle polyvalente de Lalevade. Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif dinatoire auquel toute la population est invitée.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année. Bonne lecture

Le Maire

Dominique FIALON



Remise du calendrier 2026 par les sapeurs-pompiers

Sommaire

1- Vie municipale

2- Les Chantiers du second semestre 2026

3- Focus : Les bâtières

4- Manifestations - Vie associative – nos aînés

5- Brèves/actualités

6- Etat civil

7- Nous contacter -numéros utiles

8- Le mot des élus d'opposition

9- Annexe : Délibérations du conseil municipal

1- Vie municipale

Du côté des Ecoles

Rentrée scolaire 2025-2026 à l'Ecole Jules FERRY

78 écoliers ont pris le chemin de l'Ecole Jules Ferry :

- 25 enfants de maternelle avec Valérie LHOPITEAU, professeur des écoles,
- 14 de cours primaire et 16 de cours élémentaire avec Mme GREGOIRE, professeur des écoles,
- 17 de cours moyen avec Mme GRATTEPANCHE, directrice et,
- 6 de l'Unité d'enseignement externalisé.



Madame HURTEL, enseignante spécialisée dans le cadre du Rased est basée à Lalevade.

Pour la commune, l'équipe municipale est composée de Chantal ROSSI, Laurence CHANEAC, Céline LEPAGE et Carmen TOSELLLO.

Réfection de la cantine

L'été a été mis à profit pour faire des travaux dans la cantine : réfection des murs, pose de panneaux en sous bassement.



C'est dans une cantine rénovée que les élèves de l'Ecole Jules Ferry prennent désormais leur repas. Un effort a été mis sur la durabilité des matériaux et l'insonorisation de la salle !



Les travaux ont été réalisés par les services techniques sous l'impulsion de Damien Chanéac, adjoint en charge des travaux.



Le temps de la cantine est un temps intense dans le déroulement de la journée d'une école.

La municipalité tient à saluer le professionnalisme de l'équipe, le respect des consignes données dans la gestion de ce temps périscolaire : cadre strict au niveau de l'accueil des enfants, inscription préalable des enfants, écoute du personnel, comportement respectueux.

Fête de l'Ecole Jules Ferry - Organisée par l'Amicale laïque - Parc de la Clape

Cette année, à l'initiative l'Amicale Laïque, la fête de l'Ecole s'est déroulée vendredi 21 juin à partir de 17H au parc de la Clape.



Au programme :

- Danse
- Remise d'une clé USB aux enfants partants pour la classe de 6eme (Financement conjoint Amicale /Municipalité)
- Repas

Un concours de pétanque était organisé le samedi et une brocante le dimanche

L'école Saint Joseph accueille 50 enfants

- 21 enfants de maternelle avec madame Aude LETEMPLIER
- 14 en cours primaire / cours élémentaire avec madame Isabelle RANC
- 15 en cours moyen avec madame Patricia COURRIOL, directrice

Cette rentrée est marquée par le début des travaux d'extension de l'école : création d'une cantine par ajout d'un bâtiment de 70m² environ et réfection de la classe de maternelle. L'OGEC (organisme de gestion de l'Enseignement Catholique) supervise le projet.



- Yoan Sunez, président,
- Estelle Joanny, secrétaire,
- Anne-Lise Stableaux, trésorière,



Un nouveau bureau pour l'Amicale laïque de l'Ecole Jules Ferry

Cette année 2025 - 2026, c'est un bureau collégial qui anime l'Amicale laïque avec :

- Vania Da Costa ,
- Laurie Monteiller,
- Mathilde Delolme



Un programme festif a d'ores et déjà été arrêté :

- Atelier créatif le 17 décembre au relais thématique,
- Projet de carnaval commun avec l'Ecole Saint Joseph,
- Chasse aux œufs à la clape,
- Concours de pétanque en mai,
- Tombola courant juin

Suite à l'assemblée générale de L'APEL, le nouveau bureau a été élu à l'unanimité par les parents présents.

Du côté du personnel municipal

Mercredi 18 juin 2025 : 2 départs à la retraite aux services techniques

Jean Claude FULACHER se retire après 35 ans au service des Levadois. Il a débuté en tant qu'ouvrier en novembre 1990 sous le mandat de Roger CREGUT.

Eric SUCHON a été employé en tant qu'agent technique. Il se retire après 30 ans de service

Tous deux ont été pareillement remerciés au nom de toute l'équipe municipale, en présence des collègues de travail, actifs et retraités, des maires qui ont jalonné leurs carrières , des membres de leurs familles ayant répondu présents et d'élus.

Monsieur FIALON a clôturé son discours en leur souhaitant une retraite riche de joies, de découvertes et de projets personnels.



Plage surveillée de la Clape 2025



Antoine CHOTIN a assuré la surveillance du parc de la Clape pour la deuxième année consécutive à Lalevade. Antoine a 5 saisons à son actif dans la surveillance de sites de baignade



Le dispositif d'accueil du public était cette année complété par la présence d'un camion ambulant, le "Boogi Woogui" de Ambre qui proposait crêpes et rafraîchissements.



Nomination d'un nouveau chef de centre au centre d'incendie et de secours



A 44 ans, Laurent Audigier devient le chef du centre d'incendie et de secours de Lalevade. La cérémonie de prise de commandement s'est déroulée vendredi 6 juin.

Quel avenir pour le quai Reynaud ?

Le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche a conduit, pour le compte de la commune de Lalevade d'Ardèche, une consultation publique courant juin et juillet 2025 sur le devenir du quai Reynaud.

Le rapport produit dresse un état des lieux des usages autour de ce lieu. Il rappelle la méthode qui a été suivie lors de cette consultation et présente les orientations que les habitants souhaiteraient voir développer autour du quai Reynaud.

Il conclut en dressant des pistes d'aménagements possibles et/ou envisageables. Les thématiques suivantes sont ressorties : faire le marché, se soigner, boire un café, stationner, pratiquer un sport ... laissant à penser des pistes d'aménagements comme la réalisation d'une halle couverte, notamment pour accueillir le marché; d'une maison de santé , d'un espace ludique, d'un tiers-lieu

QUEL FUTUR POUR LE QUAI REYNAUD ?

La commune de Lalevade d'Ardèche, associée au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, vous invitent à venir réfléchir collectivement sur le devenir du Quai Reynaud.

LUNDI 23 JUIN 18h30

RÉUNION PUBLIQUE - ATELIER

Informations sur la démarche, recueil des usages actuels et attentes
Salle du relais thématique, Place de la Gare
Boissons offertes

MERCREDI 25 JUIN à partir de 9h

ATELIER SUR LE MARCHÉ

Informations sur la démarche, recueil des usages actuels et attentes
Place Comballe
Café & viennoiseries offerts

MERCREDI 9 JUILLET 18h30

RÉUNION PUBLIQUE - ATELIER

Restitution du diagnostic - Recueil des besoins et envies
Salle du relais thématique, Place de la Gare
Boissons offertes



Ateliers ouverts aux habitants, commerçants, associations...

Vous êtes toutes et tous les bienvenus pour échanger sur le futur de cet espace public !



Aucune orientation définitive n'a été à ce stade entérinée. Il s'agit d'apporter une pierre à l'édifice de la réflexion collective autour de ce lieu. Le rapport a été présenté en séance du conseil municipal le 4 septembre 2025 puis il a été présenté à l'ensemble des habitants ayant participé à la consultation le lundi 15 septembre 2025.



Il est consultable dans son intégralité sur le site Internet de la commune.

Réunion de relance de l'Association des Commerçants et Artisans de Lalevade – Prades - Jeudi 20 novembre 2025 – Relais thématique

Après une période de sommeil, et avec le concours de Monsieur Frédéric DUMAS (Armurerie CAPS) , une assemblée constituée d'une quinzaine de commerçants et artisans s'est réunie pour décider de l'opportunité de redonner vie à cette association.

La réunion a été ouverte par Dominique FIALON, maire de Lalevade, puis la parole a été donnée à Frédéric DUMAS qui avait préalablement synthétisé les 3 missions principales d'une association de commerçants et artisans dans le cadre d'un document préparatoire :

- Favoriser la visibilité des artisans et commerçants (opérations commerciales, communication...),
- Se positionner comme un interlocuteur reconnu des mairies et des partenaires économiques locaux,

- Crée des liens entre professionnels, mutualiser certains achats

Monsieur Dumas a proposé un tour de table relatif aux attentes des participants. Les discussions ont été ouvertes et franches entre constat d'un modèle commercial ayant besoin d'être dynamisé mais aussi le constat d'une certaine attractivité de la commune et d'une concurrence profitable à tous. La question de l'emplacement du marché a aussi été abordée, renvoyant plus largement à celles de l'organisation des commerces, de l'importance des places de parking , de la visibilité des enseignes.

Un questionnaire sera adressé à l'ensemble des commerçants et artisans afin de cibler les attentes de chacun. La date de la prochaine réunion a été fixée au jeudi 29 janvier 2026. L'ordre du jour est d'ores et déjà en partie arrêté : investiture d'un bureau et un bilan des questionnaires.



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France

Ce 11 novembre 2025, comme partout en France, la commune de Lalevade a commémoré le 107^e anniversaire de l'armistice de 1918, armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale, qui fit environ 9,7 millions de morts, dont 1,4 million de Français.

Bibliothèque municipale



La Bibliothèque municipale s'agrandit et s'installe désormais sur 4 salles du rez-de-chaussée de la mairie avec :

- Un espace d'accueil pour les enfants,
- Un espace d'accueil pour les adultes,
- Un espace pour les lectures et les goûters littéraires.

Cette extension est concomitante au projet de mise en réseau des bibliothèques de l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes. Cette dernière finance l'outil informatique (logiciel et matériel). La médiathèque départementale met à disposition le matériel de rangement des livres (bacs, étagères) et fournira un grand nombre de documents pour le plaisir des lecteurs.

Dans le cadre de cet agrandissement, l'entrée sera dorénavant côté Route Nationale (Anciennement bureau de lAAD qui a déménagé au relais thématique).



Ce fût un moment solennel, empreint de respect et de recueillement en présence des habitants, des sapeurs-pompiers, des représentants de la gendarmerie, du monde associatif, des élus.



Ouverture :
Tous les mardis de 16H à 18H
(15H à 17H l'hiver)
Tous les samedis de 10H à 12H
Gratuité de l'adhésion

Du côté de la communauté des communes Ardèche Sources et Volcans

- le Samedi 06 septembre de 10h à 16h s'est tenu le 4ème Forum Intercommunal des Associations au gymnase intercommunal de Montpezat-sous-Bauzon. Il regroupe une soixantaine d'associations et a pour objectifs de faire découvrir le tissu associatif du territoire, de susciter des rencontres en créant du lien.
- Cette année, la soirée jeunes s'est déroulée le samedi 18 octobre 2025 à la salle polyvalente de Lalevade-d'Ardèche. Elle avait pour thème « Festival Néon »
- Une antenne France Services est ouverte depuis le 1er septembre 2025 à Lalevade-d'Ardèche. Des aménagements spécifiques ont été réalisés dans les locaux de Lalevade (bâtiment « Coup de pouce », parking du cimetière). Marion Brédif, conseillère France services accueille le public sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h 30 à 12 h.

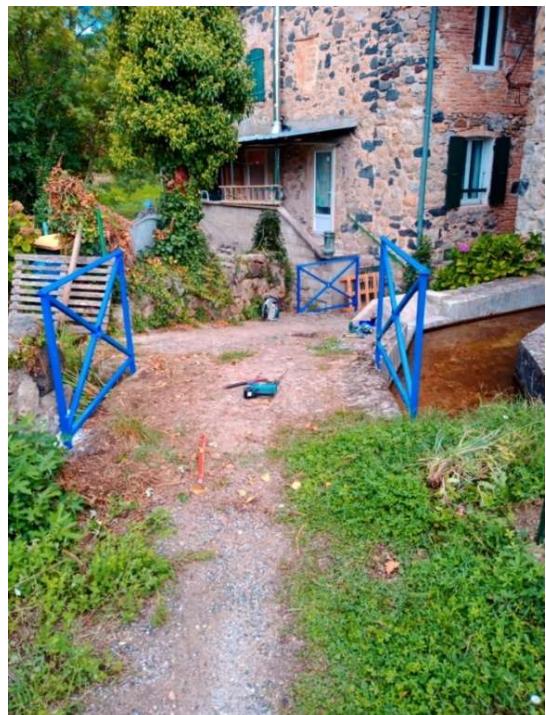
Contact
Par téléphone :
04 75 39 75 33
Par mail : thueyts@france-services.gouv.fr

- Une permanence de la mission locale pour les jeunes est également organisée.

2- Chantiers du second semestre 2025

Pose de barrières

Sécurisation du chemin en bordure du canal (cheminement dans la suite de l'impasse HALARY qui mène à la rue des Ecoles)



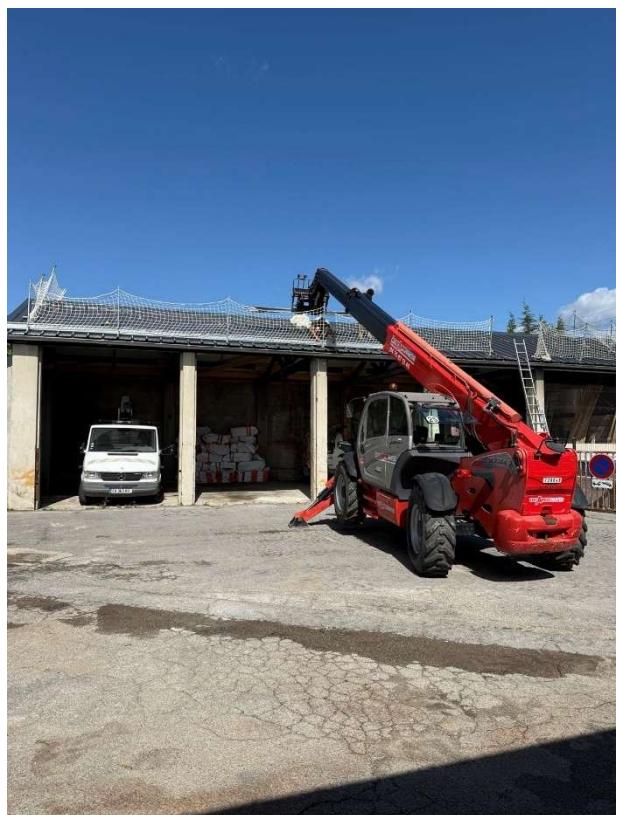
Nettoyage des routes



Peinture salles de la bibliothèque



Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des services techniques



Rénovation Cantine



Renforcement de la charpente de la toiture des services techniques pour accueillir les panneaux solaires



Travaux pour la mise en place de la fibre





Installation des feux verts de récompense et aménagements du rond-point





Et nous regrettons les actes de vandalisme qui obligent à réparer ce qui a été cassé alors que nous aurions bien mieux à faire....



3- Focus : Les béalières

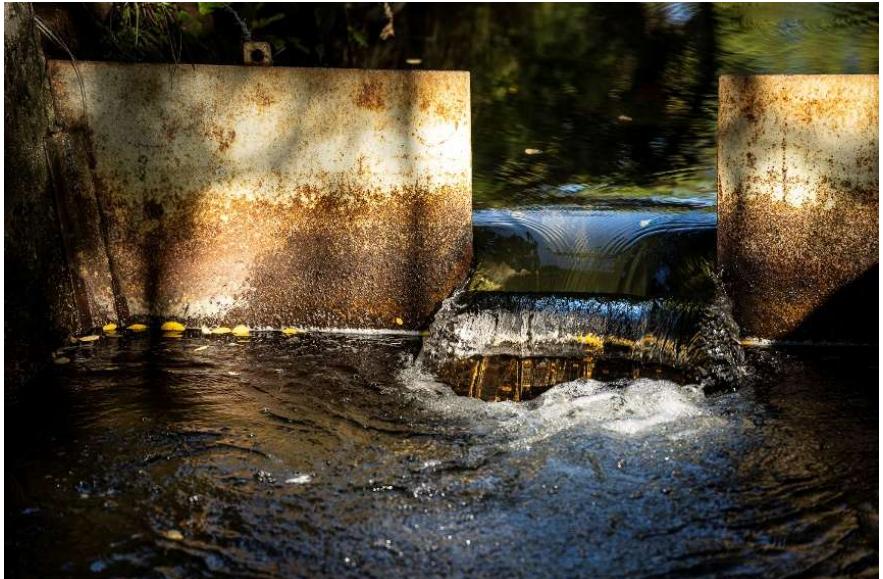
Les béalières de Lalevade-d'Ardèche sont un élément patrimonial essentiel : elles témoignent de l'histoire industrielle et rurale du village, en organisant la circulation de l'eau pour les moulins, les usines et les cultures.

Origine et histoire

- Le terme *béalière* vient du mot *béal*, qui désigne un petit canal dérivé d'une rivière. Les premiers documents faisant état de ces béalières remontent à 1550.
- À Lalevade, ces canaux trouvent leur origine dans la “levade”, une construction en travers de la rivière Ardèche permettant de détourner l'eau vers les báls.
- Dès le XIX^e siècle, l'eau ainsi canalisée servait à alimenter les **moulinages de soie, scieries et usines de tanins**. Les béalières ont donc accompagné la naissance de Lalevade en 1903, en structurant son développement économique et en marquant son paysage.
- Michel ROUVIERE (auteur ardéchois de nombreuses publications sur l'architecture rurale) précise à propos des aménagements hydrauliques liés aux ruisseaux et rivières : "une levade est un type de barrage agricole où les pierres sont disposées horizontalement et dont le rôle est de retenir l'eau et de permettre l'arrosage ou l'irrigation par gravitation au moyen de canaux."

Organisation et fonctionnement

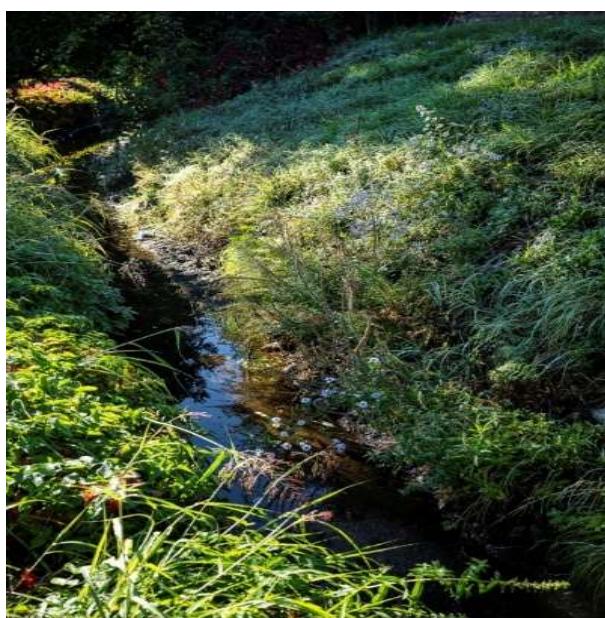
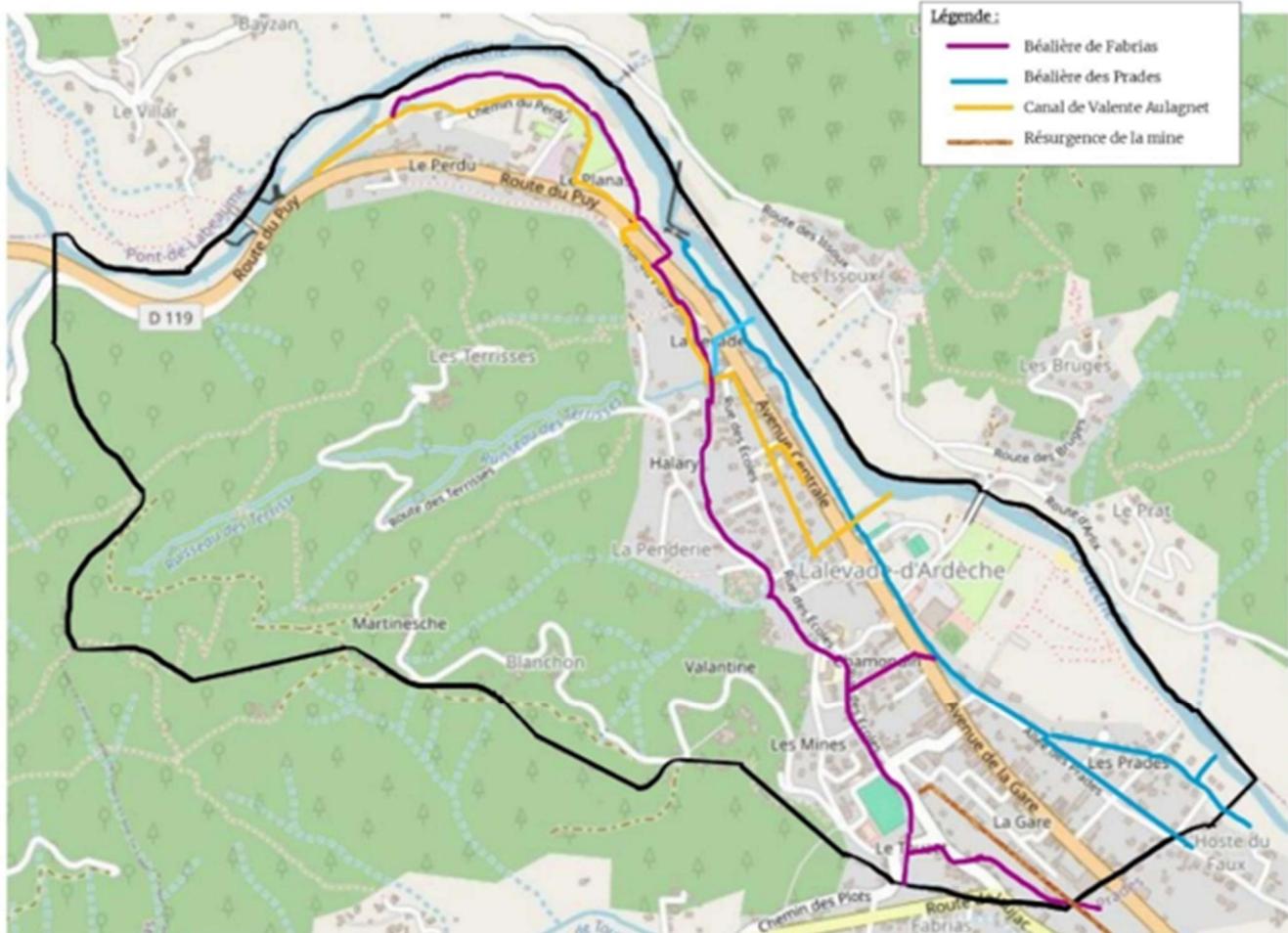
- Elles étaient **collectivement entretenues** par les habitants et les industriels, car leur bon fonctionnement conditionnait la productivité des moulins et usines.
- Chaque béalière avait une organisation précise :
 - **Prise d'eau** au niveau de la levade.
 - **Distribution** vers différents ateliers ou moulins.
 - **Retour** de l'eau dans la rivière après usage.



Aujourd'hui, le barrage « Perrier » et le barrage de la passerelle de Bayzan permettent de perpétuer l'usage des béalières. Celles-ci ont tendance à être délaissées et leur état de conservation ne dépend que de la bonne volonté des usagers « ayants droit » réunis au sein de 3 associations :

- Canal de Fabrias,
- Canal des Prades et
- Canal Valente.

Localisation des Béalières de Lalevade d'Ardèche



Une mission visant à dresser un inventaire de ce patrimoine a été confiée aux élèves du BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée agricole Olivier de Serre. Leur rapport est disponible dans son intégralité sur le site de la commune.

Sur le thème de la gestion de l'eau, nous signalons la mise en ligne du rapport d'activité 2024 du SEBA sur le site Internet de la commune, rubrique Lalevade pratique ➔ environnement et citoyenneté ➔ Gestion de l'eau

Vie associative et manifestations

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Relais Thématique	Salle Polyvalente								
7H30 - 8H00										
8H00 - 8H30										
8H30 - 9H00										
9H00 - 9H30										
9H30 - 10H00										
10H00 - 10H30										
10H30 - 11H00										
11H00 - 11H30										
11H30 - 12H00										
12H00 - 12H30										
12H30 - 13H00										
13H00 - 13H30										
13H30 - 14H00										
14H00 - 14H30										
14H30 - 15H00										
15H00 - 15H30										
15H30 - 16H00	14H - 17H30 UNRPA									
16H00 - 16H30										
16H30 - 17H										
17H00 - 17H30										
17H30 - 18H00										
18H00 - 18H30		18H - 19H YOGA								
18H30 - 19H00										
19H00 - 19H30										
19H30 - 20H00										
20H00 - 20H30										
20H30 - 21H00										

Salle polyvalente	
KARATÉ	1H30 / semaine
YOGA	1H00 / semaine
LS DANCE	9H00 / semaine
IME	4H00 / semaine
SAJ	2H00 / semaine
SOPHROLOGIE	1H00 / semaine

Relais thématique	
UNRPA	1H30 / semaine
REMUE-MÉNINGES	7H / semaine

5H gratuites/mois

Cette année, le planning d'occupation des salles a été arrêté le 26 juin 2025 lors d'une réunion où était représentée une majeure partie des présidents des associations œuvrant à Lalevade. Chaque association adresse préalablement ses souhaits à la mairie par mail pour mieux organiser la réunion.



Le planning d'occupation de la salle polyvalente est accessible sur le site Internet de la Commune dans la Rubrique « Associations ».

Retour en images sur le second semestre 2025

Voyages des ainés jeudi 19 juin 2025

Ce sont environ 40 personnes qui étaient présentes à 5H30 en Place de la gare de Lalevade pour le départ en direction de Chanaz.

Au programme, une matinée très appréciée avec la croisière sur le canal de Savière et le nord du Lac du Bourget, une dégustation de vins de Savoie et un déjeuner à Chanaz.

L'après-midi, les participants ont parcouru en autocar le tour du Lac d'Aiguebelette.



2eme Edition de la Fête de la musique samedi 28 juin au parc de la Clape



Organisée par Atomic Fight Club et la Team Cross Training de Lalevade, les groupes se sont succédés sur la scène :

- Le groupe Drop Out,
- Célia Taouli et sa voix incroyable,
- Le groupe Helena LS Dance
- Le DJ MB Event qui a clôturé la soirée.

Bal et feu d'artifice du 14 juillet : le parc de la Clape plébiscité

L'amicale des sapeurs-pompiers a pris en charge l'organisation du Bal du 12 juillet au parc de la Clape. Un repas proposé par l'amicale des sapeurs-pompiers a débuté la soirée, en musique, avec l'animation de la PENA ZIQUE.



Le spectacle pyrotechnique a été pris en charge par Olivier LADET.

C'est la 4eme année consécutive que les feux sont tirés à partir de cet espace, pour le plaisir de tous les participants.



Le DJ extra sono a ensuite animé le bal de fin de soirée. Le public était au rendez-vous et la soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et avec civisme.



Vendredi 8 août 2025 - Cinéma sous les Etoiles

La municipalité Levadoise a offert, en partenariat avec La Maison de l'Image d'Aubenas, la diffusion en plein air du film : "À bicyclette" devant un large public.



"À la fois film documentaire et comédie dramatique, aux allures de road movie à vélo, ce film se révèle être une ode à l'amitié, à la mémoire, à la reconstruction..."

Festival des Jours de la Dame

Le 7^e festival itinérant Les Jours de la Dame s'est tenu du 28 septembre au 9 novembre. Porté par l'association Léda Atomica 07, 12 spectacles et deux expositions ont été donnés dans neuf lieux différents sur le territoire de la communauté de communes d'Ardèche des sources et volcans et au Nautilus à Lalevade. L'édition 2025 a été couronnée de succès avec près de 1000 spectateurs comptabilisés.

Bravo Marie Ange pour un tel investissement !

28-ème Rallye de l'Ardèche – 26 et 27 septembre 2025

Fidèle à la tradition, la commune a été le lieu d'accueil des parcs d'assistance qui viennent en soutien aux coureurs sur cette épreuve en routes ardéchoises :

- Autour du Pumptrack (avec buvette tenue par les Sans Soucis)

- En face la salle polyvalente - le long de la digue
- Place de la Gare - Relais thématique
- De la gare au parking sous le stade par la Rue des Tanins
- Quai Reynaud
- Parking devant le cimetière
- Parc "remorques" à la Clape



Réunion de préparation au relais thématique en présence du président, vice-président, des membres du bureau et des bénévoles.



Opération " Brioche » vendredi et samedi 11 octobre 2025

La vente des brioches a permis de récolter 1536€ qui seront reversés à l'ADAPEI de l'Ardèche. Cette année encore, les bénévoles ont été nombreux pour cette action caritatives, parents, enfants, membres d'associations, élus. Qu'ils en soient remerciés !



Repas des Ainés

36 personnes se sont inscrites au repas des ainés offert par la commune de Lalevade et la commission des affaires sociales aux personnes de 69 ans ou plus samedi 22 novembre 2025.



Rappelons que le bénéfice de ces ventes permet à l'ADAPEI de soutenir leurs investissements sur tout le territoire du département.

Ainsi en a-t-il été pour la cuisine centrale de l'ESAT l'Avenir à Lalevade.

Castagnade du 28 octobre 2023

Les Levadois ont cordialement été invités à la castagnade du samedi 28 octobre 2025. Ils ont pu déguster les châtaignes rôties agrémentés d'une boisson, le tout offert par la municipalité et ce, depuis 4 ans qu'il a été renoué avec cette tradition.

Ceux qui ne viennent pas au repas peuvent faire le choix d'un colis de Noël ou d'un bon d'achat.

Alors même que cette classe d'âge représente plus de 20% de la population, les organisateurs regrettent toutefois un moindre intérêt pour ce type d'animation festive.



Remise des colis de Noël des Ainés

Comme chaque année, Dominique RIEU première adjointe, aidée de Nathalie MASNEUF, conseillère municipale, ont tenu deux permanences pour permettre aux ainés de la commune de venir retirer leurs colis de Noël ou leurs bons d'achat

- ⌚ Le 4 décembre de 13H30 à 17H
- ⌚ Le 5 décembre de 9H à 12H

Les vagabonds et le traditionnel marché de Noël

Le marché de Noël organisé par les Vagabonds a fait le plein d'exposants : plus de trente à l'intérieur de la salle polyvalente et quelques exposants dehors. Un thème prédomine avec les décorations de Noël (décoration pour les sapins, pour les tables de Noël, suspensions...) mais il était aussi possible de faire des achats coups de cœur : vêtements fait main (bonnets, gants, écharpes), objets en bois tournés, bijoux, sacs, matériaux "relookés". Les vagabonds, à la manœuvre, ont prévu petite restauration, crêpes et vin chaud.... Le marché s'est tenu le samedi après-midi et le dimanche de 10h à 18h sans interruption.



Paroles d'association

Le mot de l'Union Sportive Porte des Hautes Cévennes

« Le Club de Football Union Sportive Portes des Hautes Cévennes : une saison pleine d'énergie !

Le club de football USPHC a repris ses activités avec enthousiasme pour cette nouvelle saison ! Fort de ses 196 licenciés, le club continue de rassembler jeunes et moins jeunes autour d'une même passion : le ballon rond.

Sous les présidences de Jean Paul Pontier et de Richard Souchon, les différentes équipes – des U7 aux seniors – s'entraînent chaque semaine sur le terrain municipal dans une ambiance conviviale et sportive.

Cette année, les efforts des entraîneurs commencent déjà à porter leurs fruits : les résultats sont prometteurs, et surtout, l'esprit d'équipe est bien présent.

Le club ne se limite pas aux matchs de compétitions le week-end : plusieurs manifestations locales sont organisées tout au long de l'année, comme le traditionnel tournoi de pétanque "Challenge Bernard Durand" du mois de Septembre ou le traditionnel concours de belote du 10 Novembre. Ces moments de partage participent pleinement à la vie du village.

Le club tient également à remercier la municipalité, les bénévoles et les sponsors pour leur précieux soutien, sans lesquels rien ne serait possible.

Infos pratiques :

Les inscriptions restent ouvertes tout au long de l'année pour les enfants à partir de 5 ans ou adulte.

Renseignements au 0681709677.

En photos le Groupe U7 jeunes débutants, et le groupe seniors, équipe fanion. »



Le texte de l'amicale laïque autour de la fête d'Halloween

« Le 1er novembre 2025, nous avons eu le plaisir d'organiser une grande manifestation autour du thème d'Halloween à la salle des Fêtes de Lalevade. Cet événement a été l'occasion de réunir une large partie des enfants de l'école publique, pour un moment convivial et festif, placé sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Nous espérons que lors de nos prochaines manifestations, nous pourrons toucher encore davantage d'élèves, notamment ceux d'autres écoles et d'autres communes, afin d'élargir notre action et de créer toujours plus de lien entre les enfants et les familles du territoire. Cette première manifestation de l'année a été un réel succès, et nous en sommes très heureux. Elle marque le début d'une série d'événements que nous comptons poursuivre tout au long de l'année scolaire. L'équipe est pleinement motivée pour continuer sur cette lancée et proposer encore plus de projets et d'animations pour l'école.

Pour cette fin d'année, nous mettons en place une vente de kits à chocolat chaud ainsi que des kits à cookies, parfaits pour les fêtes et les moments gourmands en famille.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à me contacter au 07 77 31 25 21. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les parents bénévoles venus nous aider lors de cette manifestation, ainsi que la commune, qui nous a mis la salle à disposition. Enfin, un immense merci aux enfants, dont l'énergie et la joie ont fait de cette après-midi un moment vraiment exceptionnel. »

Le mot de l'APEL (association des parents d'élèves – Ecole Saint Joseph)

« L'APEL, un moteur de convivialité et de soutien à l'école »

Tout au long de l'année, l'APEL de l'école privée Saint-Joseph s'est mobilisée pour animer la vie de l'établissement et soutenir les projets éducatifs. Grâce à l'implication des parents bénévoles, plusieurs actions conviviales ont rythmé l'année : le marché de Noël, le baby troc, la tombola, sans oublier la kermesse de fin d'année, moment fort apprécié des familles et des enfants.

Les fonds récoltés ont permis de financer du matériel pédagogique, des sorties scolaires et diverses activités pour les élèves.



L'APEL, c'est avant tout une équipe de parents investis qui participent à la vie de l'école et favorisent le lien entre les familles, les enseignants et la direction. Un grand merci à tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie cette année ! »

Le mot de LS Dance Company : « plus de 100 élèves pour cette rentrée 2025-2026 ! »

« Une année riche en événements : le calendrier de l'avent à Aubenas, la gala de boxe avec le l'Olympique boxing club

ardéchois, la participation à la chaussée des Géants en juin, notre spectacle de fin d'année le 20 juin au théâtre de Vals les Bains et sur la place de Montpezat.

Des concours pour nos deux groupes avancés (Enfants et adolescents, adultes) à Valence, Chatuzange le Goubet, Mercurol..

Et un shooting photo en novembre avec Mathilde Crouzet qui depuis 3 ans collabore avec LS Dance !



Des tournages gratuits pour tous les groupes pendant les vacances scolaires ou les week-ends.

Mention spéciale à Notre professeur Helena Laumonier, et à son expérience de 17 ans d'enseignement ! »

Écho de l'association Ensemble et Solidaires – UNRPA



25 adhérents du club de Lalevade-Prades Ensemble et Solidaires-UNRPA ont participé à la sortie organisée, le 12 septembre, à l'auberge La Terrine à Mercurol, dans la Drôme.

**Rencontre les lundis, de 14 à 17 h,
salle du relais thématique, place de
la Gare**
**Au programme : jeux de société, de
cartes, tricot, broderie....**

Echos du club « Les Remues-Méninges »

Après la pause d'été, l'association levadoise « Les Remues-Méninges », a repris les parties de jeux de cartes ou de scrabble. Si le départ d'adhérents de longue date est à déplorer, (rentrée en Ehpad par exemple pour certaines...), quelques nouveaux sont arrivés.

Pour renforcer les liens d'amitié, ou en créer de nouveaux, le club a réuni ses adhérents, mardi 23 septembre, pour un repas dans la salle polyvalente, mise à disposition par la municipalité. Organisé par les membres du bureau, avec le soutien de bénévoles, ce déjeuner s'est déroulé de la meilleure façon. Après le repas, photo-souvenir puis jeu de scrabble ou de cartes dans la salle du relais thématique, place de la gare à Lalevade d'Ardèche. C'est là que se réunissent les joueurs de scrabble le mardi, les joueurs de cartes le jeudi à partir de 14 heures. Pour les personnes qui voudraient faire un essai, deux séances offertes. Tél. 06 47 41 54 44.

Rappel : Cette année encore, les Remues-Méninges ont organisé une collecte pour le Téléthon lors de leur rencontre Scrabble et jeux de cartes des 25 et 27 novembre et 2 et 4 décembre. La participation est ouverte à tous (5 euros minimum la participation) avec la possibilité de choisir une aquarelle de Jacques Vacher parmi celles exposées dans la salle et de participer à une tombola.

Chaque euro recueilli est reversé au Téléthon.



Repas convivial organisé par l'association levadoise « Les Remues-Méninges » afin de se retrouver après la pause d'été.

Pour le bonheur des petits et des grands : Le Karaté Club Levadois et sa Team.

Présents depuis 2010, le Karaté club de Lalevade a toujours défendu la discipline et a toujours plu aux petits comme aux grands.

Leur professeur Noël CADAT, avec sa longue expérience de 36 ans, continue de transmettre avec passion les valeurs de cet art martial, avec une pratique à l'ancienne pour les plus grands et moderne pour les plus petits.

Sonia CADAT assure quant à elle la transmission aux tous petits avec la section Baby Karaté et propose des entraînements en Defense Trainning à la section des 7/ 12 ans et adultes débutants. En plus de cela Noël apportera des techniques de défenses dans ses cours.

Possibilité de découvrir le Karaté à la Salle Polyvalente
- les Mercredis pour les 7/ 12 ans de 13h30 à 15h30
- les Vendredis pour les adultes (à partir de 13 ans) de 17h30 à 19h30.

Mail :
karateclublevadoiskcl@orange.fr
Facebook : karateclublevadois

4- Les brèves - actualités

Janine Nagy fête ses 100 ans

Ce mercredi 3 décembre, Janine Nagy a fêté ses 100 ans. Venue du nord il y a 9 ans pour se rapprocher des siens, elle a la chance d'être très bien entourée de sa famille. Annie Kowalinski, sa fille, bien connue dans la commune était émue aux larmes. Janine est maintenant chez sa petite fille qui prend grand soin d'elle, aidée par son époux et leur fille.

La commune a offert un beau bouquet à la belle centenaire ainsi que des douceurs régionales.

Ses amis étaient nombreux pour cet événement qui l'a ravie...et Janine a bu volontiers sa coupe de champagne 🥂...



Un nouveau local pour Ardèche autonomie à domicile (AAD)

L'antenne d'Ardèche autonomie à domicile à Lalevade-d'Ardèche est installée dans ces nouveaux locaux du relais thématique, place de la Gare depuis le 8 juillet 2025.

|



Ghislaine Coste et Charlène Durand, les deux responsables du service Ardèche autonomie à domicile.

Presse « Le Bouquet de l'Info »

Félicitations à Elsa AIGOUI qui a repris une activité de vente de la presse, relais FDJ, relais pickup. Elle propose également la vente de produits régionaux et carteries.



Restaurant d'application de l'ESAT

Depuis la mi-octobre, la commune a la satisfaction de voir l'ouverture du restaurant l'Avenir géré par l'ADAPEI de l'Ardèche. Ouvert uniquement en semaine tous les midis (avec réservation), le restaurant se veut un projet inclusif et prioritaire.



Départ à la retraite

Après 40 ans d'exercice en tant que masseur-kinésithérapeute, Dominique Chasson part à la retraite.
Bonne continuation !



5- Etat civil (du 31 mai 2025 au 17 novembre 2025)

NAISSANCES HORS COMMUNE

- BRIDENNE Inès, Vanessa, Christiane née à Aubenas, le 03 juillet 2025

- CAU Esteban, Jacques, Joël né à Aubagne, le 21 septembre 2025
- SOLDATI Azélie, Juliette, Awen née à Aubenas, le 29 septembre 2025

MARIAGES

- MORSCH Elodie, Pamela, Lydie et GONZALEZ Angel, Firmin, le 28/06/2025,
- DUPILLE Sarah, Béatrice, Madeleine et BOTTERO Patrick, Michel, le 22/08/2025,

En photo, Elodie MORSCH EElodie, Pamela, Lydie et Angel GONZALEZ



DECES COMMUNE

- AUDIGIER Alain, Joseph, Régis, le 25/07/2025,
- LE TOQUIN Jean, Joseph, Marie, le 05/08/2025,
- VEYRENCHÉ André, Joseph, le 08/09/2025,

DECES HORS COMMUNE

- DUMAS Jeannine, Berthe, Suzanne, 02/06/2025,
- BERTRAND Richard, Jacques, Paul, le 15/07/2025,
- REYNAUD André, le 29 juillet 2025,
- DUPLAN Emilienne, le 26/09/2025.

6- Nous contacter – numéros utiles

Ramassage des encombrants : Inscription auprès de la Communauté des Communes en appelant au 04 75 89 01 48 qui vous appellera pour vous communiquer la date de la tournée.

Coordonnées mairie Lalevade d'Ardèche	
Tel : 04 75 38 00 51	
accueil@lalevade.fr	
Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie à compter du 1^{er} juillet 2025 pour toute l'année	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, Ouvert les après-midis uniquement sur rendez-vous, Ouverture permanence téléphonique toute la journée.
Site Internet	https://www.lalevade.fr/
Panneau Pocket	Appli Apple et Android sur votre téléphone.
Page Facebook	https://www.facebook.com/mairie.lalevade

7- Le mot des élus d'opposition (*faisant usage du droit d'expression garanti par la loi*)

UNE VOIX CONSTRUCTIVE , UNE VISION ENGAGÉE
(Expression de la Minorité Municipale)

Alors que s'achève ce mandat municipal, nous souhaitons, en tant que membres de la minorité au conseil, dresser un bilan sincère et responsable de ces dernières années au service de notre commune.

Être dans la minorité c'est parfois être en désaccord, souvent questionner, mais toujours œuvrer pour l'intérêt général. Nous avons assumé ce rôle avec conviction, en veillant à ce que la transparence, la participation citoyenne restent au cœur de la vie municipale. Nos propositions étaient importantes, réalistes et à la portée de la commune.

Nous avons salué ce qui méritait de l'être, proposé des alternatives là où nous le jugeions nécessaire et alerté chaque fois que l'équilibre financier semblait menacé. Nos interventions n'ont jamais eu pour objectif de freiner l'action municipale, mais bien d'en améliorer la qualité, d'en questionner les choix et d'y apporter des perspectives différentes. L'exemple du projet de l'EHPAD où nous nous sommes exprimés en faveur du projet, tout en soulignant les doutes sur l'opportunité du choix de terrain et l'investissement, illustre notre souci d'œuvrer avec bon sens.



Durant ce mandat nous avons approuvé des sujets : transition écologique ainsi que tous les investissements en matière d'économie d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux, la préservation du patrimoine communal, la réfection des jeux, la sécurisation de la Nationale 102 entrée sud et nord , la désertification des médecins. Si toutes nos propositions n'ont pas été retenues, plusieurs ont été discutées, amendées voire adoptées, et nous nous en réjouissons.

Ce mandat a aussi été marqué par les défis collectifs: la crise sanitaire, tensions économiques, coûts énergétiques. Dans ce contexte, nous avons tenté d'apporter une voix mesurée mais déterminé, toujours animé par la volonté d'agir pour notre commune et ses habitants.

Nous remercions celles et ceux qui nous ont soutenus, écoutés, interrogés. Vos messages, vos encouragements, vos critiques parfois ont nourri notre engagement. Ce bilan n'est pas une fin, mais une étape. Quelle que soit l'issue des prochaines élections nous resterons des citoyens impliqués, attachés à notre commune et ses valeurs, l'avenir ne se construira qu'avec le dialogue, le respect des différences et la capacité à écouter toutes les voix.

A toutes et à tous merci pour votre confiance.

Les élus de la minorité municipale.



Eric ORIVES



Frederic MORIN



Angel GONZALES

Annexes : les comptes rendus des conseils municipaux

Séance du 16 juin 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Seize Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme LE TOQUIN Stéphanie, Mme MASNEUF Nathalie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M ORIVES Éric,

Absents ayant donné procuration : M DUMAS Albin à M FIALON Dominique, M MORIN Frédéric à M ORIVES Éric,

Absents : Mme PASTRE Laurie, M GONZALEZ Angel

Secrétaire de séance : Mme RIEU Dominique

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 11 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

- DEC 2025-04-002 Cession de barnums aux communes de moins de 2000 habitants
- DEC 2025-04-003 Ligne de trésorerie interactive 2025 Caisse d'Epargne pour 50 000 €

DELIBERATIONS

AFFAIRES GENERALES

N°1 – Modification des statuts du SDE (Territoire d'Energie Ardèche)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des L. 5211-20 et L. 5212-7-1;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-343-0005 du 09 décembre 2014 relatif à la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) ;

Vu la délibération n° 1 du 19 mai 2025 du SDE 07 approuvant la modification de ses statuts ;

Vu les projets de statuts annexés à la présente délibération ;

Considérant que le projet de modification statutaire a pour objet de répondre à la fois aux changements législatifs intervenus depuis la dernière révision statutaire qui a eu lieu en 2013 ainsi qu'aux attentes des membres présents et futurs ;

Considérant qu'il est désormais proposé aux membres du Syndicat qu'ils puissent lui transférer une nouvelle compétence relative à la gestion de la donnée ;

Considérant que les conditions de transfert et de reprise des compétences du syndicat ont été précisées ;

Considérant que la gouvernance a été modifiée afin d'assurer une représentation sécurisée et équilibrée des membres ;

Considérant qu'il est proposé en modifier la dénomination du Syndicat par « Territoire d'Energie 07 » ;

Considérant que ces modifications entreront en vigueur sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5211-7-1 du CGCT ;

Considérant que les dispositions susmentionnées soumettent les modifications statutaires à l'approbation du comité syndical, ainsi qu'à l'accord de la majorité qualifiée des membres du syndicat et que cette majorité qualifiée est satisfaite lorsqu'elle réunit au moins les 2/3 des organes délibérants des membres concernés, représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci, ou lorsqu'elle réunit la 1/2 au moins des organes délibérants, représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre l'accord des organes délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Considérant que les membres du SDE 07 dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat pour se prononcer sur la modification des statuts du SDE 07.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

DELIBERE

Article 1 : Approuver les statuts modifiés du SDE 07 annexés à la présente délibération ;

Article 2 : Inviter le Maire à notifier la présente délibération au Président du SDE 07 et à la Préfète de l'Ardèche

Article 3 : Inviter la Préfète de l'Ardèche à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT

N°2 – répartition des sièges des communes membres de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » à compter de 2026 :



Le Maire rappelle que la communauté de communes a actuellement 32 conseillers communautaires, suite à un accord local décidé en 2019 et constaté par arrêté préfectoral.

Les communes à l'approche des prochaines élections municipales doivent se prononcer sur la répartition des sièges des communes membres au conseil communautaire qui prévaudra à compter du renouvellement de 2026 : Une répartition de droit commun ou définie par accord local.

Les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour adopter un accord local, à défaut de quoi la répartition de droit commun sera appliquée.

La répartition des sièges au sein de chaque EPCI sera ensuite constatée par arrêté préfectoral avant le 31 octobre 2025.

La répartition de droit commun prévoit 27 sièges pour notre communauté de communes.

Tableau répartition de droit commun :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
JAUJAC	1229	4
THUEYTS	1208	3
PRADES	1184	3
LALEVADE D'ARDECHE	1153	3
MEYRAS	906	2
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	756	2
PONT-DE-LABEAUME	572	1
BURZET	529	1
FABRAS	458	1
SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	443	1
LA SOUCHE	384	1
CHIROLS	270	1
MAYRES	264	1
BARNAS	207	1
SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	140	1
PEREYRES	49	1

Un accord local permet d'avoir 25% de sièges en plus.

Les différentes simulations ont été faites sur le simulateur de l'AMF, il s'avère que les possibilités sont limitativement les suivantes : de 27 à 33 sièges.

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette répartition a été discutée en bureau communautaire et qu'à l'unanimité, les membres du bureau ont opté pour un accord local à 32 sièges selon le tableau issu du simulateur de l'AMF.

L'accord local doit être adopté par 1/2 des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la 1/2 de la population totale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 3 contre décide de voter pour un accord local à 32 sièges des communes au sein du conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », applicable à partir de 2026, suivant le tableau de répartition ci-dessous :

Tableau répartition accord local à 32 :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
JAUJAC	1229	4



THUEYTS	1208	3
PRADES	1184	3
LALEVADE D'ARDECHE	1153	3
MEYRAS	906	2
MONTPEZAT-SOUS- BAUZON	756	2
PONT-DE-LABEAUME	572	2
BURZET	529	2
FABRAS	458	2
SAINT-PIERRE-DE- COLOMBIER	443	2
LA SOUCHE	384	2
CHIROLIS	270	1
MAYRES	264	1
BARNAS	207	1
SAINT-CIRGUES-DE- PRADES	140	1
PEREYRES	49	1

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 3 – Autorisation à signer la convention de disponibilité pour le développement du volontariat des pompiers

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n° 91-1389 modifiée du 31 décembre 1991, relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,

Vu la loi n°96-370 modifiée du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers,

Vu la charte nationale du sapeur-pompier volontaire, codifiée à l'article D. 723-8 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le plan gouvernemental d'action 2019-2021 pour le volontariat,

Considérant la circulaire du 19 juillet 2006 relative au label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » ;

Considérant que les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) constituent un élément clé du maillage territorial, permettant d'assurer des secours, en tout point du territoire, à tout moment. Ainsi, ils représentent, selon les départements, plus de 80 % des effectifs de sapeurs-pompiers ;

Considérant que la pérennisation du volontariat, chez les sapeurs-pompiers, est devenue un enjeu majeur de société pour conforter l'engagement des sapeurs-pompiers volontaire ;

Considérant le contexte de sécheresse actuel, mettant la végétation dans un état de vulnérabilité particulier, il est attendu des employeurs qu'ils facilitent leur disponibilité afin qu'ils puissent partir en colonne de renfort l'été ;

Considérant que les agents concernés participent, par leur engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire, à la continuité de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours, notamment, pendant les heures de service et qu'ils apportent les valeurs, l'éthique du volontariat et les compétences « sapeurs-pompiers », pertinentes pour la prévention des risques ou l'accomplissement des gestes de secours ;

Considérant que la Commune de Lalevade d'Ardèche compte parmi ses effectifs, des SPV affectés dans différents centres de secours, qu'elle veut encourager dans cette dynamique citoyenne et qu'elle



souhaite s'inscrire dans une démarche de conventionnement avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et permettre ainsi d'améliorer la qualité du service de protection et sauvegarde des personnes et des biens ;

DÉLIBÈRE

Article 1er : Le principe de conventionnement, pour les agents sapeurs-pompiers volontaires, entre les SDIS et la Commune de Lalevade d'Ardèche, est approuvé

Article 2 : la Commune de Lalevade d'Ardèche s'engage à ce que les SPV puissent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour exercer les missions, ci-dessous, pour une durée maximale de 70 heures, par année civile, sur les trois dispositifs cumulés (formation intervention et retard)

Article 3 : Monsieur le Maire, est autorisé à signer les conventions avec les services départementaux d'incendies et de secours et tout autre document afférent.

Article 4 : Les dépenses occasionnées seront imputées au chapitre 012 du budget principal des exercices 2025 et suivants.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Préfecture de l'Ardèche et au comptable public.

Délibération adoptée à l'unanimité des voix

FINANCES

N°4 – proposition de participation à la récompense des élèves de cours moyen deuxième année pour leur départ en sixième

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'amicale Laïque procède à l'achat de clés USB avec des étuis avec gravure des initiales des élèves en récompense pour les élèves de CM2 qui partent en sixième à la rentrée 2025-2026.

Monsieur le Maire propose de participer à cette dépense pour dix euros par élèves

Considérant que les élèves concernés sont au nombre de douze, la participation de la commune se monte à 120 € (cent vingt euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix.

Décide d'accorder une subvention de 120 € (Cent vingt euros) afin de leur permettre de réduire le coût de cette dépense.

D'inscrire au budget les crédits correspondants

N° 5 – Logement non restitution de caution

Conformément à l'article L632-1 du code de l'habitation et de la construction, le bail du logement n°2 au 51 rue des écoles de la Commune, n'a pas été reconduit pour différentes raison :

- Défaut de paiement des loyers (impayés de 1 926.08 €)
- Défaut d'assurance
- Mauvais entretien du logement

Lors de l'état des lieux de sortie établi le 09 mars 2025, de nombreux dégâts ont été constaté par Monsieur le Maire, accompagné d'un agent technique et l'un des locataires.

- Etat très sale (graisse, salissures, moisissures, etc...)
- Porte placard cassé
- Hotte aspirante et meuble sous évier HS
- Nombreux trous à boucher
- Toutes les peintures à reprendre

Lors de l'entrée dans le logement les locataires ont versé une caution de 352.63 € (un mois de loyer hors charge)



En cas d'impayés ou de travaux dus à des dégradations effectuées par le locataire, la caution n'est pas restituée. Cependant, les opérations doivent être retracées par mandat au compte 165 afin de solder le compte et par un titre au compte 75888

Vu l'ampleur des travaux à effectuer suite aux dommages subis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix

Décide de la non restitutions de la caution de l'appartement n°2 du 51 rue des écoles.

Charge le maire d'ordonner les écritures nécessaires

N° 6 – Cession d'une portion de parcelle à Maitre Bertrand ROUMANEIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'offre de M Bertrand ROUMANEIX, Notaire à Lalevade d'Ardèche, pour l'acquisition d'un délaissé de voirie aux abords d'une voie communale qui jouxte sa propriété.

Cette portion de parcelle communale cadastrées n° A3534, d'une surface d'environ 37 m², objet de la demande d'acquisition, qui jouxte le devant de la propriété de la parcelle cadastrée n° A3356. Elle ne présente aucune utilité publique et peut donc faire l'objet d'une cession.

La cession de cette portion de la parcelle n° A3534 se fera pour 40 € le m², soit 37 m² au prix de 1 480 €

Les frais de géomètre restent à la charge de l'acquéreur

M le Maire demande la désaffectation de la parcelle n° A3534 et de prononcer son déclassement du domaine public communal. Ainsi l'aliénation de ladite parcelle peut-être réalisée.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la cession de cette partie de parcelle cadastrée n° A3534 aux conditions sus-énoncées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

CONSTATE la désaffectation de la portion de parcelle n° A3534 pour 37 m²

PRONONCE le déclassement de cette portion du domaine public communal

APPROUVE la cession d'une portion de la parcelle cadastrée A 3534 soit une superficie de 37 m² Rue de la Mairie propriété de la commune de Lalevade d'Ardèche,

INDIQUE que cette cession se fera par acte administratif et au prix de 40 € le mètre carré,

INDIQUE que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'arpentage,

DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

N° 7 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. Les enveloppes budgétaires votée en 2024 sont de 480 000 €, et de 480 000 € pour 2025, ce qui permet une aide de 60 000 € pour 16 communes.

Dans le cadre des compétences des EPCI, et comme le prévoient les statuts de la communauté de communes, un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant des conseils municipaux et communautaires. Son montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions et aides diverses, par le bénéficiaire du fonds de concours. Par délibération du conseil communautaire du 04.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement

La commune a pour projet de réaliser :

1. Le réaménagement des terrains de pétanque devenus obsolètes afin d'améliorer l'espace par la suppression d'une haie et de nombreux grillages, favoriser l'accès des piétons, augmenter la



capacité des jeux en dégoudronnant une partie de l'ancienne place publique pour notre club de plus de 100 licenciés

La végétalisation avec la création d'un massif avec des plantes résistantes et des arbustes et la plantation d'un arbre

Pose de mobiliers urbains (bancs, poubelles et barrière d'accès pour l'entretien réalisés en régie par les agents municipaux

Les travaux ont commencé le 07 février et devraient se terminer dans l'été 2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération à cette date est le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Gros œuvre 26 624.00 €	Fonds Propre 31 532.10 €
Bancs publics 1 192.60 €	
Végétalisation 1 855.50 €	
Barrière 738.00 €	
Poubelles 1 122.00 €	

Le montant total des travaux s'élève à 31 532.10 € HT

Le montant total des aides demandées et perçues pour ce projet se décompose comme suit :

Fonds propre	<u>31 532.10 € HT</u>
Total	31 532.10 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 15 766.05 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détailé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

2. L'aménagement et la sécurisation de l'**Allée de Vals** menant au pont en créant des trottoirs pour le cheminement des piétons

Création du pluvial et pose de regard

Création d'un plateau, déplacement de l'avaloir existant et enrobés

Peinture blanche sur plateau qui sera faite en régie par les agents communaux

Les travaux ont commencé le 14 janvier et devraient se terminer dans l'été 2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération à cette date est le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Pose de bordure et trottoir 9 537.28 €	Fonds Propre 22 638.20 €
Création pluvial 4 447.16 €	
Création plateau 8 062.46 €	
Peinture voirie 591.30 €	

Le montant total des travaux s'élève à 22 638.20 € HT

Le montant total des aides demandées et perçues pour ce projet se décompose comme suit :

Fonds propre	<u>22 638.20 € HT</u>
Total	22 638.20 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 11 319.10 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détailé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

3. Rénovation du **système de chauffage** « coup de pouce » avec la mise en place de pompes à chaleur réversibles permettant le chauffage l'hiver et la climatisation l'été et la pose de deux radiateurs rayonnants



Les travaux commenceront début juin et devraient se terminer fin juin 2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération à cette date est le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Fourniture et pose 5 580.00 €	Prime CEE SDE 2 570.00 €
	Fonds Propre 3 010.00 €
Le montant total des travaux s'élève à 5 580.00 € HT	

Le montant total des aides demandées et perçues pour ce projet se décompose comme suit :

Prime CEE SDE	2 570.00 € HT
Fonds propre	<u>3 010.00 € HT</u>
Total	5 580.00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 1 505.00 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détailé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

4. Rénovation de l'ensemble des **toitures des bâtiments** en suppriment toutes les zones amiantes avec des panneaux bacs acier isolant capable de recevoir une installation de production d'électricité solaire. Les services techniques sont un ensemble de bâtiments de la parcelle 0874 anciennement propriété du service des routes du conseil départemental.

Composés d'un garage principal avec vestiaires et salle de repas et deux préaux permettant une zone de stockage et du stationnement de véhicules

L'ensemble constitue une cour fermée donnant sur la rue des écoles

La partie garage en veille tuiles présente de nombreuses fuites et l'ensemble de la zinguerie est en très mauvais état les deux préaux sont recouvert de tôles ondulées amiantés et présentent de nombreuses fissures

Cette rénovation permet aussi la mise en sécurité de nos agents afin qu'ils ne soient plus exposés à l'amiante.

Suite à la liquidation judiciaire du prestataire de ce marché de travaux, nous devons faire reprendre les toitures pour les renforcer afin de pouvoir supporter notre futur projet de pose de panneaux photovoltaïques

Les travaux ont commencé le 07 février 2024 et devraient se terminer fin juin 2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération à cette date est le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Désamiantage 117 021.72 €	Etat DETR 34 820.00 €
Reprise toiture 10 254.12 €	Département 21 549.00 €

Le montant total des travaux s'élève à 127 275.84 € HT

Le montant total des aides demandées et perçues pour ce projet se décompose comme suit :

Etat DETR	34 820.00 € HT
Département	21 549.00 € HT
Fonds propre	<u>60 652.72 € HT</u>
Total	127 275.84 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 31 409.85 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détailé (APD) avec détail des



coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

5. Pose de **trois radars pédagogiques** dont deux aux entrées sud et nord de la commune ainsi qu'un radar sur la rue des écoles.

L'installation a été réalisé en mars 2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération à cette date est le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Fourniture et pose 5 201.40 €	Fonds Propre 5 201.40 €

le montant total des travaux s'élève à 5 201.40 € HT

Le montant total des aides demandées et perçues pour ce projet se décompose comme suit :

Fonds propre	<u>5 201.40 € HT</u>
Total	5 201.40 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 931.00 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détailé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

Sous réserve de délibération concordante de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, cette aide sera versée sur présentation de l'état des dépenses visé par le comptable public et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions obtenues.
D'autre part le solde de goudronnage des voiries communales est de 4 931.00 € en notre faveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour le financement de ces opérations d'investissements détaillées ci-dessus à hauteur de 60 000.00 €,
- Sollicite le solde de voirie d'un montant de 4 931.00 € au titre du fonds de concours
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- La fête de l'école publique se tient ce vendredi soir à la clape
- Concours de pétanque organisé ce samedi par l'amicale laïque
- Vide grenier ce dimanche à la clape organisé par l'amicale laïque
- Point sur les investissements réalisés sur la mandature
1 500 000 € de dépenses pour 457 000 € en recettes sur 5 ans
- Note obtenue de la DGFIP
- Travaux rue des écoles
- Pot de départ en retraite pour 2 agents de la collectivité
- Le voyage des ainés à CHANAS le jeudi 19 juin 2025
- Mise à disposition de la salle des fêtes aux associations
Les agents ont constaté que les extincteurs ont été dégoupillés, plusieurs autres dégradations et incivilité, ce qui commence à coûter à la collectivité. Des sanctions seront prises



Séance du 4 septembre 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Quatre Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, M DUMAS Albin, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme LE TOQUIN Stéphanie, Mme MASNEUF Nathalie, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

Absents ayant donné procuration : Mme PINTO ABRANTES Delphine à M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge,

Absents : Mme PASTRE Laurie,

Secrétaire de séance : Mme RIEU Dominique

ORDRE DU JOUR :

I – Un hommage a été rendu à Monsieur Jean LE TOQUIN, décédé, ancien élu de 2001 à 2008 sous la mandature de Monsieur Jean-Claude KIEFFER

II – Les résultats de l'étude du PNR, préalablement à la restitution collective du 15 septembre (dossier Quai Reynaud) a été présenté aux élus du Conseil Municipal à Huit Clos

III – La société Ardèche, Drome, Sécurité a présenté et expliqué les différentes technicités du projet de Vidéo protection à Huit Clos

IV – Le compte rendu de la séance du 16 juin 2025.a été adopté par 13 voix pour et 1 contre (M COURT Grégory) Monsieur COURT nous explique que les noms de ceux qui ont voté contre n'apparaissent pas sur le compte rendu pour la délibération n° 2025-06-002 concernant l'adoption de la répartition des sièges des communes membres de la CDC 2026, pour info les élus ayant voté contre sont Messieurs COURT Grégory, CHANÉAC Damien et HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge

DELIBERATIONS

FINANCES

N° 1 à N°5 – Logement non restitution de caution

Lors de l'entrée dans le logement les locataires ont versé une caution (un mois de loyer hors charge)

En cas d'impayés ou de travaux dus à des dégradations effectuées par le locataire, la caution n'est pas restituée. Cependant, les opérations doivent être retracées par mandat au compte 165 afin de solder le compte et par un titre au compte 75888

Vu l'ampleur des travaux à effectuer suite aux dommages subis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix

Décide de la non restitution des cautions concernées par ces 5 délibérations

Charge le maire d'ordonner les écritures nécessaires



N° 6 - Décision Modificative n° 1-2025

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes

DM 1 - DECISION MODIFICATIVE 2025-01 - 04/09/2025

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	2 027,42	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	2 027,42
2031 (20) : Frais d'études	16 700,00		
2128 (21) : Autres agencements et aménagements	7 500,00		
	-128		
2151 (21) : Réseaux de voirie	935,22		
2152 (21) : Installations de voirie	21 369,22		
215738 (21) : Autre matériel et outillage de voirie	3 360,00		
21838 (21) : Autre matériel informatique	-1 700,00		
21848 (21) : Autres matériels de bureau et mobiliers	-1 100,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	7 000,00		
238 (23) : Avances versées sur comm.immo.corporelles	75 806,00		
Total dépenses :	2 027,42	Total recettes :	2 027,42

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	2 027,42	70311 (70) : Concession dans les cimetières (produit net)	5 950,00
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	7 000,00	74713 (74) : Fonds d'appui aux politiques d'insertion	4 700,00
61358 (011) : Autres	4 471,00	752 (75) : Revenus des immeubles	265,00
615231 (011) : Voiries	-5 000,00	75888 (75) : Autres	2 027,42
615232 (011) : Réseaux	-2 000,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	5 000,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	300,00		
64112 (012) : Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	1 550,00		



64132 (012) : Suppl. familial de traitement et indemn. de résid.	-1 550,00		
6415 (012) : Congés payés	400,00		
6456 (012) : Versement au FNC du supplément familial	680,00		
6615 (66) : Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	64,00		
Total dépenses :	12 942,42	Total recettes :	12 942,42
Total Dépenses	14 969,84	Total Recettes	14 969,84

N° 7 - Demande de subvention dossier vidéo protection

Vu la Loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et les articles R251-1 à R253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection ;

L'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune a pour finalité de :

- Prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol ;
- Assurer la surveillance périphérique des bâtiments et de leur environnement immédiat exposé à des risques de dégradation, d'agression et de vol ;
- Donner les moyens aux autorités compétentes d'identifier lors d'une requête, dans la mesure du possible, les véhicules traversant la commune, mais aussi les auteurs de troubles afin d'y donner la suite qu'il convient.

La commune doit demander l'avis de la Commission Départementale de vidéoprotection ainsi que l'autorisation du Préfet de l'Ardèche pour l'installation d'un système de vidéoprotection situé sur la voie publique

La municipalité souhaite solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes sur ce projet dans le cadre du dispositif d'aides à l'installation de systèmes de vidéoprotection sur les espaces publics

Le coût global est estimé à 95 560,26 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à 7 voix pour, 5 contre (Dominique RIEU, Grégory COURT, Jorge PINTO, Delphine PINTO, et Eric ORIVES) ainsi que 2 abstentions (Frédéric MORIN et Angel GONZALEZ), le Conseil Municipal :

SOLLICITE l'avis de la Commission Départementale de vidéoprotection, et l'obtention de l'autorisation du Préfet de l'Ardèche

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant,

QUESTIONS DIVERSES :

- Protection fonctionnelle de M Le Maire
- Point sur les travaux (feux récompenses, Scierie et EHPAD)
- Mise en ligne du MAPA RN102 entrée sud
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2026



Prochain conseil municipal : le 06 Novembre 2025

Séance du 06 novembre 2025

L'An Deux Mille vingt-cinq, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M DUMAS Albin, M COURT Grégory, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme LE TOQUIN Stéphanie, Mme MASNEUF Nathalie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

Absents ayant donné procuration :

Absents : Mme PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 04 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

- DEC 2025-09-004 provision pour créances douteuses
- DEC 2025-09-005 provision pour gros entretiens et grande révision (PONT de Vals)
- DEC 2025-09-006 provision pour risques et charges (EHPAD)
- DEC 2025-11-007 attribution MAPA travaux aménagement entrée sud de la RN102

DELIBERATIONS

FINANCES

N° 1 - Participation frais de scolarisation – commune d'Aubenas

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une famille de Lalevade d'Ardèche scolarise son enfant en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école primaire de Beausoleil d'Aubenas Conformément à l'article L212-8 du Code de l'éducation, la commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfant résidant sur son territoire lorsque son inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales.

Cet enfant est scolarisé en classe ULIS à Aubenas pour l'année scolaire 2024/2025

La commune d'Aubenas, par délibération en date du 24 septembre 2025, a fixé le montant de la participation financière des communes de résidence des enfants scolarisés en classe ULIS à 1 058 € (Mille Cinquante Huit Euros) par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- APPROUVE le paiement des frais de scolarisation tels que présentés par le Maire
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la commune d'Aubenas
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 65 à l'article 6558 Autres contributions obligatoires.



N°2 - Participation à la protection sociale complémentaire santé dans le cadre de la procédure de labellisation

Le Maire expose que pour les collectivités locales, participer à la protection sociale complémentaire, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, c'est répondre au moins partiellement à un enjeu naturellement social, par une meilleure protection des agents dans les situations de demi-traitement, mais aussi de santé en favorisant notamment la prévention et l'accès aux soins lourds.

Selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Cette faculté de participation deviendra d'ailleurs obligatoire à compter du 01 janvier 2026.

A cet effet, le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, dispose que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labelisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.

La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation...), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats labellisés (liste disponible sur le site du DGCL) ; le dispositif peut être revu chaque année.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 septembre 2025 à une participation financière à la protection sociale complémentaire santé des agents, le Maire propose de retenir la procédure dite de labellisation, plus souple et n'obligant pas les agents à changer de mutuelle, et de participer à compter du 01 janvier 2026, à la garantie risque santé, souscrite de manière individuelle et facultative, versant une participation mensuelle de 25 € par agent.

Cette participation ne s'adressera qu'aux seuls contrats labellisés, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, et lui sera versée directement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix

N° 3 – Convention Déambull (ludothèque itinérante)

Monsieur le Maire propose que l'intervention de l'association Déambull dans la commune soit renouvelée cette année. L'association, qui habituellement s'installe dans la Salle des Fêtes propose différents jeux, concernant toutes les tranches d'âges, y compris personnes âgées. Ces jeux peuvent être des jeux de société, jeux en bois géants. Dinettes, draisiennes, poupées, jeux de construction, jeux de mémoire, loto. Toutes les tranches d'âges sont concernées.

La convention pour l'année 2025-2026 prévoit 4 interventions, d'octobre à juin, pour un tarif de 756 euros. Celles-ci auront lieu de 14h30 à 17h30, pendant les vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil, vote à l'unanimité des voix

DECIDE,

- D'approuver l'intervention de l'association Deambull
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention 2025-2026 joint à la présente

N° 4– Demande de subvention exceptionnelle école privée Saint Joseph pour un séjour de classe découverte mai 2026

L'école privé Saint Joseph représenté par sa directrice, Patricia COURRIOL, nous sollicite pour une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet de classe de découverte pour mai 2026.

Le budget prévisionnel du séjour est de 8 173.60 € pour 5 jours et 4 nuitées.



Pour monter son budget prévisionnel, l'école nous demande une participation de 44 € par élève Levadois qui participeront à cette classe découverte, soit 9 élèves, pour 4 nuitées qui représente la somme de 396 € (Trois Cent Quatre-Vingt -seize euros)

Afin que l'école privée touche une subvention du conseil Départemental 07, la commune doit s'engager financièrement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à (13) treize voix pour et (1) une abstention (M COURT Grégory)

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 396 € (Trois Cent Quatre-Vingt -seize euros) afin de leur permettre de réduire le coût de ce séjour

D'inscrire au budget les crédits correspondants

N°5 – Clôture et transfert du passif et de l'actif et du résultat du budget CCAS (15510) à la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRE et en application de l'article L.123-4 du code de l'action des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Il peut être dissous par délibération du Conseil Municipal vu que la commune compte moins de 1 135 habitants

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2017 portant sur le transfert des compétences du CCAS à la Commune, concernant les attributions mentionnées à l'article L 123-4 du code de l'action sociale et de la famille

Considérant qu'il n'y a plus d'opération comptable à venir,

Il est proposé au Conseil municipal de clôturer, au 31/12/2025, le budget CCAS 15510 et d'incorporer, le passif, l'actif et le résultat, du budget CCAS tels qu'ils seront définis au 31/12/2025 au BP de la Commune.

Monsieur le Maire devra convoquer les membres du Conseil d'Administration du CCAS, pour faire voter le Compte Financier Unique de 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE la clôture du budget CCAS (15510) au 31 décembre 2025 ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le transfert du passif, de l'actif et du résultat du budget CCAS dans le BP de la commune au 31 décembre 2025 ;

ARTICLE 3 : DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour qu'il effectue tout acte, prenne toute décision, signe tout document en lien avec ce transfert.

N° 6 – Cession d'une portion de parcelle à Madame ISSARTEL Régine par acte administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame ISSARTEL Régine a été autorisé à construire en Août 2000, une terrasse en surplomb du domaine public de la Commune sur la parcelle A2616. Ces acquisitions de petites parcelles de terrain limitant le jardin public par la Commune ont fait l'objet de cession gratuite de par la tante de Madame ISSARTEL Régine.

Cette terrasse construite en l'an 2000 représente une emprise de parcelle communale cadastrée n° A2616 d'une surface d'environ 24 m2. Elle ne présente aucune utilité publique et peut donc faire l'objet d'une cession.

La cession de cette portion de la parcelle n° A2616 se fera à titre gratuit

M le Maire demande la désaffection de la parcelle n° A2616 et de prononcer son déclassement du domaine public communal. Ainsi l'aliénation de ladite parcelle peut-être réalisée.



Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la cession de cette partie de parcelle cadastrée n° A2616 aux conditions sus-énoncées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

CONSTATE la désaffectation de la portion de parcelle n° A2616 pour environ 24 m² Surface qui sera validé après l'établissement de l'arpentage

PRONONCE le déclassement de cette portion du domaine public communal

APPROUVE la cession d'une portion de la parcelle cadastrée A 2616 soit une superficie d'environ 24 m² parking du PUMPTRACK propriété de la commune de Lalevade d'Ardèche, Surface qui sera validé après l'établissement de l'arpentage

INDIQUE que cette cession se fera par acte administratif et à titre gratuit,

INDIQUE que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

N° 7 – Acquisition d'une portion de parcelle à SA ADIS HLM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la sécurisation du rond-point de la Commune sur la RN 102 et la rue de l'église, la commune souhaite acquérir le trottoir qui longe la propriété de la SA ADIS HLM et déplacer le passage piétons afin de le sécuriser

Cette portion de parcelle cadastrées n° A3207 d'une surface d'environ 71 m² présente une utilité publique et peut donc faire l'objet d'une acquisition.

L'acquisition de cette portion de la parcelle n° A3207 se fera à titre gratuit

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de cette partie de parcelle cadastrée n° A3207 aux conditions sus-énoncées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE l'acquisition d'une portion de la parcelle (trottoir) cadastrée A 3207 soit une superficie d'environ 71 m² située rue de l'église et propriété de la SA ADIS HLM,

INDIQUE que cette acquisition se fera par acte administratif et à titre gratuit,

INDIQUE que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

N° 8 – Acquisition de la parcelle A1945 à M NIEZ Jean-Luc par acte administratif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir la parcelle A923 située à CHAMONDIN, rue du stade d'une surface d'environ 103 m² au prix de 40.00 € le mètre carré soit la somme de 4 120 € (quatre mille cent-vingt euros)

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix

APPROUVE l'acquisition de la parcelle A1945 située à CHAMONDIN, rue du stade d'une surface d'environ 103 m² propriété de Monsieur NIEZ Jean-Luc.

INDIQUE que cette acquisition se fera par acte administratif au prix de 40 € le mètre carré,

INDIQUE que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette acquisition.



N° 9 – Acquisition d'une portion de parcelle à Monsieur et Madame CHAMPALBERT par acte administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la sécurisation du rond-point de la Commune sur la RN 102 et la rue de l'église, la commune souhaite agrandir le trottoir qui longe la propriété de Monsieur et Madame CHAMPALBERT André en déplaçant le mur de clôture pour sécuriser le passage des piétons

Cette portion de parcelle cadastrée n° A1374 d'une surface d'environ 17 m² présente une utilité publique et peut donc faire l'objet d'une acquisition.

L'acquisition de cette portion de la parcelle n° A1374 se fera au prix de 40 € le m², soit la somme d'environ 680 € (six cent quatre-vingt euros)

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de cette partie de parcelle cadastrée n° A1374 aux conditions sus-énoncées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

APPROUVE l'acquisition d'une portion de la parcelle (agrandissement trottoir) cadastrée A 1374 soit une superficie d'environ 17 m² située rue de l'église et propriété de Monsieur et Madame CHAMPALBERT André,

INDIQUE que cette acquisition se fera par acte administratif et au prix de 40 € le m²,

INDIQUE que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

N° 10 – Cession de portions de parcelle à Maitre Bertrand ROUMANEIX annule et remplace la DEL 2025-06-006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'offre de M Bertrand ROUMANEIX, Notaire à Lalevade d'Ardèche, pour l'acquisition d'un délaissé de voirie aux abords d'une voie communale qui jouxte sa propriété.

Une portion de parcelle communale cadastrée n° A3534, d'une surface d'environ 6 m², et une partie du domaine public non cadastrée d'une superficie de 31 m², objet de la demande d'acquisition, qui jouxte le devant de la propriété de la parcelle cadastrée n° A3356. Elle ne présente aucune utilité publique et peut donc faire l'objet d'une cession.

La cession de ces portions de parcelles se fera pour 40 € le m², soit 37 m² au prix de 1 480 €

Les frais de géomètre restent à la charge de l'acquéreur

M le Maire demande la désaffectation d'une portion de parcelle communale cadastrée n° A3534, d'une surface d'environ 6 m², et une partie du domaine public non cadastrée d'une superficie de 31 m² et de prononcer leur déclassement du domaine public communal.

Ainsi l'aliénation d'une portion de parcelle communale cadastrée n° A3534, d'une surface d'environ 6 m², et une partie du domaine public non cadastrée d'une superficie de 31 m² peut-être réalisée.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la cession d'une portion de parcelle communale cadastrée n° A3534, d'une surface d'environ 6 m², et une partie du domaine public non cadastrée d'une superficie de 31 m² aux conditions sus-énoncées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

CONSTATE la désaffectation d'une portion de parcelle communale cadastrée n° A3534, d'une surface d'environ 6 m², et une partie du domaine public non cadastrée d'une superficie de 31 m²

PRONONCE le déclassement de ces portions du domaine public communal

APPROUVE la cession d'une portion de parcelle communale cadastrée n° A3534, d'une surface d'environ 6 m², et une partie du domaine public non cadastrée d'une superficie de 31 m² situées rue de la Mairie, propriété de la commune de Lalevade d'Ardèche,

INDIQUE que cette cession se fera par acte administratif et au prix de 40 € le mètre carré,

INDIQUE que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'arpentage et de publicité



DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

N° 11 – TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC pour entreprises techniques

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2 et suivants,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une redevance annuelle doit être fixée pour les entreprises techniques (pompes à chaleur et autres), sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose les tarifs d'occupation comme suit :

- Frais administratif forfait 10 euros par an
- Emprise technique le m² 5 euros par an

Entendu l'exposé de M Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix
Fixe les tarifs d'occupation comme suit :

- Frais administratif forfait 10 euros par an
- Emprise technique le m² 5 euros par an

Précise que les entreprises seront soumises à autorisation

Autorise M Le Maire à prendre les arrêtés autorisant l'occupation du domaine public

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux du rond-point arrivent à leur terme, il reste la résine et les peintures de signalisation à terminer
- Les travaux de désamiantage et de démolition sont en cours sur le site de l'ancienne scierie ainsi que l'EHPAD les Pins
- Les travaux de sécurisation de la RN102 à l'entrée sud de la commune ont débuté.
- Les travaux de la rue du Planas ont été reportés d'environ 6 mois
- Des coupures d'eau et d'électricité vont être effectués dans certains quartiers de la commune, les usagers sont prévenus par leurs prestataires (SEBA, EDF, etc.)
- Le goûter de Noël se déroulera à la salle polyvalente le 16 décembre 2025 avec la participation de l'école Jules Ferry, l'école Saint Joseph et l'IME
- Le repas des aînés se déroulera le 22 décembre 2025 à partir de midi à la salle polyvalente

Prochain conseil municipal : le 04 décembre 2025

